



# Bulletin Officiel

N°6859 Jeudi 11 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	3
SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS – SOTUMAG -	5

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	6
SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS – SOTUMAG -	9

### LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	11
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	12
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	13
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	14

### COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR : APPEL A CANDIDATURE	15
---------------------------------------	----

### AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX	20
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	26

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1	32
------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	37
---------------------------------------	----

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- TUNISIE LEASING ET FACTORING

**ANNEXE III**

**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS – SOTUMAG -
- FCP AXIS AAA

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**  
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 29 Mai 2023 à 10 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises – IACE Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac, 1053 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2022.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
7. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
8. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.
10. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2022 le **Mercredi 7 JUIN 2023 à 10h00 heures** au siège de la « SOTUMAG » - Route de Naassène Bir Kassâa Ben Arous, pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Examen des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022,
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,
- 3) Examen et approbation des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022,
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2022,
- 5) Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2022,
- 6) Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit afférent à l'exercice 2022,
- 7) Approbation de la nomination de nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
- 8) Quitus aux membres du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-  
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2023.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de sa convocation qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

**Cette résolution est adoptée à.....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2022,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2022,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2022 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à.....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

**Cette résolution est adoptée à.....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à.....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2022 comme suit :

	En dinars
RESULTAT NET 2022	159 250 901,461
REPORT A NOUVEAU 2021	525 493,758
<b>BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER</b>	<b>159 776 395,219</b>
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2022	-
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	80 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	-
<b>TOTAL</b>	<b>80 500 000,000</b>
<b>REPORT A NOUVEAU 2022</b>	<b>79 276 395,219</b>

**Cette résolution est adoptée à.....**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

**Cette résolution est adoptée à.....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur

les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

**Cette résolution est adoptée à.....**

### **HUITIEME RESOLUTION**

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement l'article 13 de la loi 83-112, et en application du principe général du travail accompli, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée à.....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à.....**

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 07 juin 2023.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2022, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2022, approuve les conventions mentionnées dans ledit rapport.

**TROISIEMME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2022 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2022 :	6.221.524,778D
- Résultats reportés	996,852 D
<u>1<sup>er</sup> Reliquat</u>	<u>6.222.521,630 D</u>
- Fonds Social (6.221.524,778X 10%)	<622.152,478>D
<u>2<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>5.600.369,152 D</u>
- Dividendes (13.200.000 X 0,420)	<5.544.000,000>D
<u>3<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>56.369,152D</u>
-Réserves extraordinaire =	<56.000,000>D
- Report à nouveau	369,152 D

**La distribution des bénéfices ne concernent pas les exercices antérieurs à l'année 2022.**

Les dividendes distribués aux actionnaires relatifs à l'exercice 2022 soit 0,420 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée équivalent à un montant de 5.544.000 Dinars.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du ..... auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2022 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2022 à Mille Deux Cent Cinquante Dinars brut (1.250,000 D) pour chaque membre du comité permanent d'audit

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la nomination des Messieurs :

- Raouf KHEMISSI en tant que membre du conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de monsieur Yasser BEN KHELIFA, à dater du 11 Avril 2023.

Il convient de signaler qu'il a été nommé administrateur délégué de la SOTUMAG par les membres du Conseil d'administration à sa réunion du 18 avril 2023.

- Yasser BEN KHELIFA en tant que membre du conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de monsieur Mohamed Hédi INOUBLI , à dater du 24 Octobre 2022.

Il convient de signaler qu'il a été nommé administrateur délégué de la SOTUMAG par les membres du Conseil d'administration à sa réunion du 26 Octobre 2022.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**Liste des membres du conseil d'administration**

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992  
**Siège Social** : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées en dehors de la SICAV</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
Mme. Sonia BEN SALAH	Responsable du Département Conformité – UBCI-	Néant
M. Ouahib ABDELHEDI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Responsable du Département Retail Banking - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Sami CHANNOUFI	-Responsable des Multinationales au Département Corporate & Investement Banking - UBCI -Directeur Général de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	Membre du conseil d'administration de UBCI BOURSE

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

Liste des membres du conseil d'administration**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999

**Siège Social** : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées en dehors de la SICAV</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV <b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI (Directeur Général de la SICAV)	- Responsable du Département Retail Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV <b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable du Département Corporate & Investment Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV <b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Neil KHALLEDI	-Responsable Offre Gestion sous-mandat UBCI-Banque Privée -Directeur Général de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	Néant

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**Liste des membres du conseil d'administration**

**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997  
**Siège Social** : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées en dehors de la SICAV</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
M. Aness SANDLI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI	- Responsable du Département Retail Banking - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV <b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH	Responsable du Département Corporate & Investment Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -Membre du conseil d'administration de UBCI BOURSE

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**Liste des membres du conseil d'administration**

**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000

**Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées en dehors de la SICAV</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV <b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable du Département Corporate & Investment Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV <b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
Mme. Sonia FESSI	Responsable Leasing & Factoring au Département Corporate & Investement Banking - UBCI	Néant

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST SICAR »**  
Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION  
D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Objet**

Conformément à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la SOCIETE TUNINVEST SICAR, invite, par le présent avis, ses actionnaires à participer à cet appel à candidature pour l'élection d'un représentant des **actionnaires minoritaires** au sein de son Conseil d'Administration.

**Critères d'éligibilité :**

Tout candidat éligible au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les conditions suivantes :

- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Etre, obligatoirement, une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne peuvent être candidats au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :
  - les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du Code des sociétés commerciales.
  - toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
  - les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la TUNINVEST SICAR ne dépassant pas 0,5% ;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la TUNINVEST SICAR, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;

- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur général unique ou salarié de TUNINVEST SICAR ;
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint Président du Directoire, Directeur général unique ou salarié d'une société filiale de TUNINVEST SICAR ;
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle TUNINVEST SICAR est directement ou indirectement Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la TUNINVEST SICAR, est Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président-Directeur général ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou Président du Directoire ou salarié de TUNINVEST SICAR ;
  - Président-Directeur général, Directeur Général, Directeur Général adjoint, Président du Directoire ou salarié appartenant au même Groupe de TUNINVEST SICAR ;
- Ne pas être prestataire de services notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de TUNINVEST SICAR ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au Groupe ;
- Ne pas être Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou Président du Directoire ou Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec TUNINVEST SICAR ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier;
- Doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans le secteur financier.

### **Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Le curriculum vitae;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale et à l'appel à candidature (Annexe 2) ;

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de TUNINVEST SICAR.

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé auprès de la société par tout moyen laissant une trace écrite dans les délais et selon les modalités prévues dans l'appel à candidature.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne doit pas être pris en compte.

**Date limite de dépôt de candidature :**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNINVEST SICAR et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

Cette enveloppe doit être :

- Soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le 20 JUIN 2023,
- Soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception au siège social de la société sise à l'Immeuble Intégra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-Tunis, Tunisie, au plus tard le 20 JUIN 2023 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

**Choix du représentant des actionnaires minoritaires :**

Dès la clôture de l'appel à candidature, TUNINVEST SICAR transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.

TUNINVEST SICAR convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée Elective dans un délai maximum de 10 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jours (21) avant la tenue de l'assemblée électorale.

TUNINVEST SICAR met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance
- Diplômes et qualifications
- Activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont été exercées dans d'autres sociétés
- Pourcentage de participation dans le capital

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la

liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée électorale seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

**Annexe 1**  
**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom : .....
  - N° CIN : .....
  - Adresse : .....
  - Téléphone : Fixe ..... GSM .....
  - Email : .....
  - Profession/Activité : .....
  - Formation académique du candidat :  
.....  
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....
- .....

Signature

**Annexe 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné : .....

Nom & Prénom : : .....

N° CIN : .....

Adresse : .....

candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de TUNINVEST SICAR déclare formellement sur l'honneur :

**Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis**

**« SNMVT-MONOPRIX »**

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT  
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées  
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

## **2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### **2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

### **2.2. Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **2.4. Période de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

## **2.5. Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

## **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **2.7. Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **2.8. Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **3. BUT DE L'EMISSION :**

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

### **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

#### **4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **4.2. Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

#### **4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. Marché des titres :**

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

#### **4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### **4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.**

**Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.**

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

#### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de

finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de*

*chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,136	112,155
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,099	155,127
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,729	128,750
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,602	139,628
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,303	134,324
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,882	135,908
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,928	128,947
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,849	51,857
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,657	37,664
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,289	128,312
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,912	112,931
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,443	112,463
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,909	19,912
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,541	136,562
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,144	134,163
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,936	-
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,083	191,116
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,831	12,833
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,440	108,459
21 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,641	111,661
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,588	15,591
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,100	2,100
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,495	69,503
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,111	145,991
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,721	108,618
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,902	119,922
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,615	153,780
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	578,574	578,927
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,774	148,199
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,192	187,439
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	103,406	103,288
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,639	142,691
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	166,717	167,246
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,428	153,446
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,191	24,164
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,302	100,299
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,043	1,043
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,038	1,039
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 440,648	2 445,599
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,691	152,542
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,509	239,333
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,085	3,088
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,766	2,768
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,979	-
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,401	1,402
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,248	1,250
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,241	1,247
49 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,022	15,131
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,325	11,359
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,822	14,883
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
55 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,138	91,032
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
56 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,234	1,233

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,484	112,500	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,774	103,790	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,773	110,791	
60 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,947	107,964	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,057	110,077	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,319	113,337	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	109,601	103,743	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,817	106,837	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,413	104,429	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,758	109,777	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,674	107,690	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,017	103,034	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	107,161	107,180	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,746	108,754	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,434	107,458	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,937	104,947	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,365	110,379	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,575	101,592	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	115,401	111,436	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,727	108,747	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,855	112,873	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,482	101,508	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,855	113,078	
<b>SICAV MIXTES</b>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	60,785	60,867	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,043	105,872	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,462	17,448	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	311,012	311,379	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 253,521	2 245,725	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,831	72,849	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,187	57,203	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,572	107,573	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,829	10,870	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,471	16,488	
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,674	17,663	
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,408	15,409	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,432	110,368	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	83,789	84,128	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,542	88,700	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,648	105,648	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	94,933	94,763	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,011	10,981	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,046	100,916	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	153,829	153,662	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,482	95,355	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,931	124,498	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	140,190	142,024	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	201,409	202,165	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	187,557	188,105	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,448	181,877	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,744	24,801	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,646	155,579	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 209,468	10 225,179	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,724	159,191	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,522	98,011	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 921,751	4 945,356	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,200	10,234	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,954	175,122	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 420,142	11 446,384	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 413,363	10 500,922	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 108,340	10 123,812	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	-	10 000,000	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,112	129,107	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	998,031	1 000,502	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

### LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nourira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
59. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 <sup>ème</sup> étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## **Informations Post AGO**

**Tunisie Leasing et Factoring**  
**Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord**  
**1082 Tunis**

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2023, la société Tunisie Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

## **I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, a désigné Mr Jaouhar Ben Zid pour être le nouveau associé signataire des états financiers au titre des exercices 2022 et 2023 de Tunisie Leasing et Factoring, ainsi Mr Jaouhar Ben Zid présent à l'Assemblée Générale Ordinaire, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte « report à nouveau », les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs qui sont devenues libres pour un montant de 1 500 000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte « report à nouveau » l'effet de modification comptable résultant des exercices antérieurs pour un montant de 3 821 145 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 9.180.000 Dinars à prélever sur le compte « prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2022 comme suit :

<b>AFFECTATION DU BENEFICE 2022</b>	
<b>(+) Bénéfice de l'exercice 2022</b>	<b>16 589 571</b>
<b>(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs</b>	<b>74 245 861</b>
<b>(-) Effet Modification comptable</b>	<b>3 821 145</b>
<b>(+) Réserve spéciales de réinvestissement libérées en 2022</b>	<b>1 500 000</b>
<b>Total</b>	<b>88 514 287</b>
<b>(-) Réserves spéciales d'investissement</b>	<b>6 000 000</b>
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>82 514 287</b>
<b>(+) Réintégration prime d'émission antérieurs à 2013</b>	<b>9 180 000</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>91 694 287</b>
<b>(-) Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs (provenant de la prime d'émission)</b>	<b>9 180 000*</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>82 514 287</b>

\* Le Dividende est fixé à 0,850 Dinars par action, soit 17% du nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit à un montant global de 36 000 Dinars au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques relative à l'exercice 2022 à un montant global de 36 000 Dinars au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

## **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

## **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

## **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité**

## II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

### BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Caisse et avoirs auprès des banques	7 590 211	9 463 327
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	677 055 627	727 032 444
Acheteurs factorés	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial	59 226 129	62 724 990
Portefeuille d'investissement	59 282 678	59 323 918
Valeurs Immobilisées	9 904 609	10 157 343
Autres actifs	11 352 410	23 912 077
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>994 302 551</b>	<b>1 025 561 804</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>PASSIFS</b>		
Concours bancaires	620 740	1 447 583
Emprunts et dettes rattachées	619 126 888	666 654 424
Dettes envers la clientèle	21 564 715	18 917 545
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés	77 419 339	78 699 773
Autres passifs	44 347 284	36 976 834
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>814 793 121</b>	<b>853 575 248</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves	42 995 142	47 561 840
Résultats reportés	82 514 287	70 424 716
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>179 509 429</b>	<b>171 986 556</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>994 302 551</b>	<b>1 025 561 804</b>

### III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION  
AU 31 DECEMBRE 2022  
(exprimé en dinars)

	Capital Social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve Légale	Autres Réserves	Subvention d'investissement	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultats reportés	Modification comptable	résultat de la période	total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2020 Avant Affectation</b>	54 000 000	27 436 462	10 870 951	4 743 880	3 776 843		12 107 184	57 388 506		6 443 537	176 767 363
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			-
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(7 825 000)	7 825 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021								6 443 537		(6 443 537)	-
réserves légales				656 120				(656 120)			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020								(3 887 999)			(3 887 999)
											-
<b>Solde au 31 Décembre 2020 après Affectation</b>	54 000 000	26 431 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		4 282 184	68 117 524		-	172 879 364
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
Modifications comptables									(3 821 145)		(3 821 145)
<b>Solde au 31 Décembre 2021 Avant Affectation</b>	54 000 000	26 431 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		4 282 184	68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022							2 200 000	6 128 337		(8 328 337)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021								(5 400 000)			(5 400 000)
<b>Solde au 31 Décembre 2021 après Affectation</b>	54 000 000	21 031 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		6 482 184	74 245 861	(3 821 145)	-	171 986 556
Subvention d'investissement						113 303					113 303
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
<b>Solde au 31 Décembre 2022 Avant Affectation</b>	54 000 000	21 031 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	6 482 184	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 500 000)	1 500 000			-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023							6 000 000	10 589 571		(16 589 571)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
<b>Solde au 31 Décembre 2022 après Affectation</b>	54 000 000	11 851 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	10 982 184	82 514 287	-	-	179 509 430

## IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Nom & Prénom	Mandat (au sein de TLF)	Dernier poste occupé (dans TLF)	Fonctions principales et actuelles (en dehors de TLF)	Mandats d'Administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ahmed EL KARM	2021-2023	Président du Conseil d'Administration Président du Comité de Nomination et de rémunération	Président du Conseil de Surveillance MAGHREB LEASING ALGERIE	AMEN BANK ALIOS FINANCE SICAR AMEN AMEN PROJECT TLG FINANCE AMEN CAPITAL LE RECOURVEMENT
M. Ahmed BEN GHAZI	2021-2023	Administrateur indépendant Président du Comité d'Audit	Gérant Sté AGB	Magasin Général Accumulateur Tunisien ASSAD Tunis International Bank Assurances Maghrebria Enda Cash Tunisian American Entreprise Fund
M. Mehrez RIAHI Représentant "Amen BANK"	2021-2023	Administrateur Membre du Comité d'Audit	Membre du Directoire AMEN BANK Président du Conseil d'Administration Amen Invest	AMEN INVEST
M. Ahmed BEN JEMAA	2021-2023	Membre représentant les petits actionnaires Membre du Comité des risques	Directeur Général SMART FINANCE	BEN JEMAA MOTORS SMART FINANCE SMART ASSET MANAGEMENT ALPHA FORD
M. Halim BEN YEDDER Représentant "PARENIN"	2021-2023	Administrateur Président du Comité exécutif de crédit	Directeur Général sté PARENIN Président Directeur Général de MEDITRAC INTERNATIONAL Gérant société VERGER PHENICIEN	PARENIN MEDITRAC INTERNATIONAL PGI HOLDING SICOF SINEW PARETEC CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN ENNAKL AUTOMOBILES COMAR HEAVY STLV HERTZ LE VERGER PHENICIEN
M. Rached HORCHANI	2021-2023	Administrateur Membre du Comité exécutif de crédit	Gérant Sté HORCHANI FINANCE SARL	TAYSIR MICROFINANCE
M. Thameur KOUBAA Représentant "Partner investment"	2021-2023	Administrateur	Directeur Général sté MED FACTOR	AGROMED SITS STE INTERNATIONAL CITY CENTER SICAR AMEN BH ASSURANCE
M. Wassim BEN YEDDER Représentant "PGI HOLDING"	2021-2023	Administrateur Membre du Comité de Nomination et de rémunération Membre du Comité exécutif de crédit Membre du Comité d'Audit	Directeur Général AMEN CAPITAL Gérant Sté AMEN CORPORATE FINANCE	PGI HOLDING SICOF CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN GFCO AMENINVEST SINEW PARETEC PARENIN GENERAL FOOD & BEVERAGE ALIOS FINANCE TLG FINANCE
M. Karim BEN YEDDER	2021-2023	Vice-Président du Conseil d'Administration	Président Directeur Général PGI HOLDING (Directeur Général - Membre du directoire) AMEN BANK	SICOF COMAR PARENIN CAFE BONDIN CAFE BEN YEDDER AFC SICAR AMEN MEDITRAC INTERNATIONAL HEAVY STLV
Mme. Amel BEN RAHAL	2021-2023	Administrateur indépendant Présidente du Comité des risques	Présidente du Conseil d'Administration de la Clinique Les Jasmins	Clinique Les Jasmins
M. Mehdi TAMARZISTE	2021-2023	Administrateur	Directeur Général MENIX HOLDING Président du Conseil d'Administration EO DATA CENTER Président du Conseil d'Administration MENIX OIS Président du Conseil d'Administration INDIGO SERVICES HOLDING Gérant ELECTRICITE DE L'AVENIR Président du Conseil d'Administration THE COFFEE STUDIO Gérant Société LE PNEU Gérant SCI 15 Avenue de Carthage Gérant SCI 60 Avenue de Carthage Gérant Société SCI 12 Rue Tite Live	UBCI INDIGO SERVICES HOLDING EO DATA CENTER MENIX OIS TUNIS CALL CENTER LEVEL4 THE COFFEE STUDIO TUNISIE SECURITE
M. Lotfi BEN HAJ KACEM Représentant "ASSURANCES COMAR"	2021-2023	Administrateur Membre du Comité des risques Membre du Comité de Nomination et de rémunération	Directeur Général Sté HAYETT Gérant SIFA SARL Président Directeur Général COMAR INVESTISSEMENT Président du Conseil d'Administration COMAR CÔTE D'IVOIRE	COMAR COTE D'IVOIRE COMAR INVESTISSEMENT AMEN SANTE EL AMENA TAKAFUL

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 07 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed BAHLOUL.

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2022**  
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	1	319 034	309 330
(-) Amortissements		-311 766	-309 330
		<b>7 268</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles	2	40 399 560	40 001 978
(-) Amortissements		-30 488 448	-29 173 197
		<b>9 911 112</b>	<b>10 828 781</b>
Immobilisations financières	3	1 005 266	870 916
(-) Provisions			
		<b>1 005 266</b>	<b>870 916</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>10 923 646</b>	<b>11 699 697</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>10 923 646</b>	<b>11 699 697</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		161 256	120 907
(-) Provisions		-18 342	-18 342
		<b>142 914</b>	<b>102 565</b>
Clients et comptes rattachés	4	685 824	657 261
(-) Provisions		-545 467	-532 930
		<b>140 357</b>	<b>124 331</b>
Autres actifs courants	5	1 145 813	1 413 341
(-) Provisions		-56 803	-33 015
		<b>1 089 010</b>	<b>1 380 326</b>
Placements et autres actifs financiers	6	24 000 000	22 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	2 288 348	1 037 632
<b>Total des actifs courants</b>		<b>27 660 629</b>	<b>24 644 854</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>38 584 275</b>	<b>36 344 551</b>

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2022**  
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	8	13 200 000	13 200 000
Réserves	9	11 255 535	10 816 620
Résultats reportés		996	596
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>26 403 031</b>	<b>25 963 716</b>
Résultat de l'exercice		6 221 525	5 846 000
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>32 624 556</b>	<b>31 809 716</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Autres passifs financiers	11	332 600	336 967
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>332 600</b>	<b>336 967</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 327 058	1 208 461
Provision pour litiges	13	351 114	0
Autres passifs courants	14	3 948 947	2 989 407
<b>Total des passifs courants</b>		<b>5 627 119</b>	<b>4 197 868</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>5 959 719</b>	<b>4 534 835</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>38 584 275</b>	<b>36 344 551</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2022**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	15	16 498 843	15 396 975
Autres produits d'exploitation	16	9 894	25 090
Production immobilisée	17	0	7 068
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>16 508 737</b>	<b>15 429 133</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation de stocks		-40 349	-32 172
Achats marchandises		158 153	143 264
Achats d'approvisionnements consommés		581 373	587 071
Charges de personnel		7 433 638	7 109 776
Dotations aux amortissements et provisions		1 721 349	1 343 334
Autres charges d'exploitation		1 414 576	1 540 001
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>18</b>	<b>11 268 740</b>	<b>10 691 274</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 239 997</b>	<b>4 737 859</b>
Produits de placements nets	19	2 223 288	1 795 390
Autres pertes ordinaires		0	0
Autres gains ordinaires	20	10 850	162 958
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>7 474 135</b>	<b>6 696 207</b>
Impôts sur les bénéfices	21	-1 252 610	-850 207
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>6 221 525</b>	<b>5 846 000</b>
		0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>6 221 525</b>	<b>5 846 000</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<u>Résultat de l'exercice</u>		<u>6 221 525</u>	<u>5 846 000</u>
Ajustement:			
<i>Amortissements et provisions</i>		1 721 349	1 343 334
<i>Reprise sur provision</i>		-9 894	-25 090
Variation des stocks	<b>22</b>	-40 349	-32 172
Variation des clients	<b>23</b>	-28 563	23 844
Variation des autres actifs	<b>24</b>	267 528	-150 253
Variation des passifs courants	<b>25</b>	1 072 941	177 031
Plus values /cession d'immobilisations		0	-113 784
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation</b>		<b>9 204 537</b>	<b>7 068 910</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	<b>26</b>	-408 515	-512 088
Encaiss. provenant de cession d'immobilisations corporelles		0	113 784
Réduction de valeur /sortie d'immob.corp.		0	0
Encaiss/décaiss provenant des prêts aux personnels	<b>27</b>	-134 350	-341 490
Variation des cautionnements reçus	<b>28</b>	-4 367	4 238
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-547 232</b>	<b>-735 556</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement Subv. d'investissement		0	0
Distribution de dividendes		-5 213 904	-2 903 946
Alimentation reserves pour fonds social		-584 600	-463 528
Décaiss/Encaiss. sur fonds social	<b>29</b>	391 915	276 561
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>-5 406 589</b>	<b>-3 090 913</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>3 250 716</b>	<b>3 242 441</b>
Trésorerie au début de période		23 037 632	19 795 191
Trésorerie à la fin de la période	<b>30</b>	26 288 348	23 037 632

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## Exercice clos le 31 décembre 2022

### A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

#### A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice : du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2022  
Raison sociale : La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »  
Forme juridique : Société Anonyme  
N° registre de Commerce : B 193791996  
Mle. Fiscal : 012748 / E  
Identifiant unique au RNE : 0012748E  
Date de création : 04 Décembre 1980

Adresse : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

#### A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale : Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa

Nombre d'établissement : 01

Montant du capital : 13.200.000 dinars Tunisiens.

Répartition du capital :

Etat Tunisien	37,50 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### **B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :**

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

#### **B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :**

##### **B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :**

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

## **B.2 -2. Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

## **B.2 -3 Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

## **B.2 -4 Revenus :**

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

## **B.2 -5 Les placements :**

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des certificats de dépôt.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

## NOTE N° 1 -LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à 319 034 DT au 31/12/2022, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				VALEURS COMPTABLES NETTES	
	Solde au 31/12/2021	Acquisition 2022	Reclassement	Cessions 2022	Solde au 31/12/2022	Cumul au 31/12/2021	Dotation 2022	Réintégration	Cumul au 31/12/2022	V.C.N 2021	V.C.N 2022
LOGICIELS	309 330	9 704	0	0	319 034	309 330	2 436	0	311 766	0	7 268
<b>TOTAL</b>	<b>309 330</b>	<b>9 704</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>319 034</b>	<b>309 330</b>	<b>2 436</b>	<b>0</b>	<b>311 766</b>	<b>0</b>	<b>7 268</b>

## NOTE N° 2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à 40 399 560 DT au 31/12/2022 contre 40 001 978 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 337 582 DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Amortissements /Provisions				VNC
	Au 31/12/2021	Acquisitions 2022	Reclass 2022	Cession et régul. 2022	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Dotation 2022	Reprise/ Amt 2022	Au 31/12/2022	au 31/12/2022
Terrains et aménagement terrains	158 655				158 655	45 246			45 246	113 409
Constructions	30 224 494		143 588		30 368 082	23 584 512	890 772		24 475 284	5 892 798
Inst.Général.Agenc.et amén.Construction	2 347 335	28 561			2 375 896	1 929 869	110 390		2 040 259	335 637
Inst.Tech.Mat et outill. Industriels	534 850	15 321			550 171	468 410	34 143		502 553	47 618
Equipement frigorifiques	897 134	2 796			899 930	812 194	24 661		836 855	63 075
Materiel de transport (1)	1 715 667	150 601			1 866 268	1 177 040	209 707		1 386 747	479 521
Inst.Général.Agenc.et amén.Divers	37 677				37 677	37 677			37 677	0
Equipement de bureau	324 887	6 111			330 998	297 972	10 746		308 718	22 280
Materiel informatique	855 535	56 932			912 467	813 949	41 160		855 109	57 358
Caisses Plastique	6 328			-6 328	0	6 328		-6 328	0	0
Immobilisation en cours	2 899 416	143 588	-143 588		2 899 416	0			0	2 899 416
	<b>40 001 978</b>	<b>403 910</b>	<b>0</b>	<b>-6 328</b>	<b>40 399 560</b>	<b>29 173 197</b>	<b>1 321 579</b>	<b>-6 328</b>	<b>30 488 448</b>	<b>9 911 112</b>

## 2.1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de **2 899 416 DT** au 31/12/2022, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/21	Travaux 2022	Reclassement	Solde au 31/12/22	Solde 31/12/21	Provision 2022	Reprise / Provision 2022	Solde 31/12/22	31/12/2021	31/12/2022
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416
-Travaux d'aménagement en cours Abri pour Engins	0	143 588	-143 588	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 899 416</b>	<b>143 588</b>	<b>-143 588</b>	<b>2 899 416</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 899 416</b>	<b>2 899 416</b>

### **NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **1 005 266** DT au 31/12/2022 contre **870 916** DT au 31/12/2021, soit une augmentation de **134 350** DT. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Titres de participation (1)	40 000	40 000	0
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	962 486	828 136	134 350
<b>TOTAL</b>	<b>1 005 266</b>	<b>870 916</b>	<b>134 350</b>

(1) Les titres de participation représentent la quote-part de la SOTUMAG au capital de la société « Foire Internationale de Tunis » soit 800 actions d'une valeur nominale de 50 dinars l'action.

### **NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à **685 824** DT au 31/12/2022 contre **657 261** DT au 31/12/2021, soit une augmentation de **28 563** DT détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Clients effets à recevoir	139 937	123 911	16 026
Clients chèques impayés	420	420	0
Clients douteux ou litigieux	545 467	532 930	12 537
<b>TOTAL</b>	<b>685 824</b>	<b>657 261</b>	<b>28 563</b>
Provisions	(545 467)	(532 930)	(12 537)
<b>TOTAL</b>	<b>140 357</b>	<b>124 331</b>	<b>16 026</b>

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens et des dettes vis-à-vis de la SOTUMAG dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

### **NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants présentent un total brut de **1 145 813** DT au 31/12/2022 contre **1 413 341** DT au 31/12/2021, soit une baisse de **267 528** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	455 785	358 698	97 087
Etat impôt à reporter	0	317 505	(317 505)
Débiteurs divers (1)	280 914	234 929	45 985
Produits à recevoir (2)	332 212	409 676	(77 464)
Fournisseurs d'immobilisations Avances/commandes	1 646	1 646	0
Charges constatées d'avance (3)	75 256	90 887	(15 631)
<b>TOTAL</b>	<b>1 145 813</b>	<b>1 413 341</b>	<b>(267 528)</b>
<b>Provision</b>	<b>(56 803)</b>	<b>(33 015)</b>	<b>(23 788)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 080 188</b>	<b>1 380 326</b>	<b>(300 138)</b>

#### **1. DEBITEURS DIVERS**

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de **132 261** DT. Ce compte est provisionné de **56 803** DT et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG.

Il comprend également d'autres débiteurs pour un montant de **148 653** DT.

## 2. PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers, redevances et factures complémentaires à recevoir sur les mandataires pour un montant de **251 525 DT** et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de **80 687 DT**.

## 3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

### NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent **24 000 000 DT** au 31/12/2022.

### NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent **2 288 348 DT** au 31/12/2022 contre **1 037 631 DT** au 31/12/2021, soit une augmentation de **1 250 717 DT**.

### NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2022 à **13 200 000 DT**, est composé de 13 200 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

### NOTE N°9 : RESERVES

Les réserves totalisent **11 255 535 DT** au 31/12/2022 contre **10 816 620 DT** au 31/12/2021, soit une augmentation de **438 915 DT**.

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	0
Réserves extraordinaires	8 169 868	8 122 868	47 000
Réserves pour Fonds social	1 725 667	1 333 752	391 915
Autres réserves	40 000	40 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 255 535</b>	<b>10 816 620</b>	<b>438 915</b>

### NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement totalisent **1 946 500 DT** au 31/12/2022.

## TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2020	Résultats reportés	subventions d'investissements
<b>Solde au 31/12/21 (avant affectation)</b>	<b>31 809 716</b>	<b>13 200 000</b>	<b>1 320 000</b>	<b>1 333 752</b>	<b>8 122 868</b>	<b>40 000</b>	<b>5 846 000</b>	<b>596</b>	<b>1 946 500</b>
Affectation du résultat 2021 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social				584 600			-584 600		
Dividendes exercice 2021							-5 214 000		
Réserves extra ordinaires					47 000		-47 000		
Variation des résultats reportés							-400	400	
Dons octroyés FS 2021				-247 685					
Intérêts encaissés sur prêts FS				55 000					
Résultat 2022							6 207 329		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>32 610 360</b>	<b>13 200 000</b>	<b>1 320 000</b>	<b>1 725 667</b>	<b>8 169 868</b>	<b>40 000</b>	<b>6 207 329</b>	<b>996</b>	<b>1 946 500</b>

(a) La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

### **NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente un solde de **332 600 DT** au 31/12/2022 contre **336 967 DT** au 31/12/2021, soit une baisse de **4 367 DT**. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

### **NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de **1 327 058DT** au 31/12/2022 contre **1 208 461DT** au 31/12/2021, soit une augmentation de **118 597 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation	674 328	560 297	114 031
Fournisseurs d'exploitation, ret.de garantie	29 089	29 621	(532)
Fournisseurs d'exploitation, cautionnements	2 884	2 884	0
Fournisseurs d'immobilisations	580 173	558 286	21 887
Fournisseurs d'immobilisations cautionnements	0	771	(771)
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	40 584	56 602	(16 018)
<b>TOTAL</b>	<b>1 327 058</b>	<b>1 208 461</b>	<b>118 597</b>

### **NOTE N°13 : PROVISIONS POUR LITIGES**

Cette rubrique totalise au 31/12/2022 un montant de **351 114 DT** et représente une provision constatée à la suite du jugement rendu contre la SOTUMAG au profit d'un client.

### **NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants totalisent **3 948 947 DT** au 31/12/2022 contre **2 989 407 DT** au 31/12/2021, soit une augmentation de **959 540 DT**.

Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2022 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Personnel, provisions pour congés à payer	226 572	241 061	(14 489)
Etat, impôts et taxes (1)	2 876 240	1 931 172	945 068
Organismes de sécurité sociale	451 999	483 361	(31 362)
Créditeurs divers	301 848	263 968	37 880
Charges à payer	55 016	29 850	25 166
Produits constatés d'avance	35 808	38 627	(2 819)
Associés, dividendes à payer	1 464	1 368	96
<b>TOTAL</b>	<b>3 948 947</b>	<b>2 989 407</b>	<b>959 540</b>

#### **1. Etat impôts et taxes :**

Cette augmentation est due à l'augmentation du taux de la contribution sociale de solidarité qui est passée de 1% à 3%(Loi de finances 2023) et au retour à l'application de la retenue à la source de 20% (déductible de l'IS) sur les produits de placement au lieu de la retenue libératoire.

### **NOTE N°15 : REVENUS**

Les revenus s'élèvent à **16 498 843 DT** en 2022 contre **15 396 975 DT** en 2021, soit une augmentation de **1 101 868 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31.12.2022</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Variation</b>
Redevances fruits et légumes	11 324 028	10 365 551	958 477
Redevances poissons	3 429 399	3 361 881	67 518
Ventes glaces	126 209	78 672	47 537
Ventes imprimés spécifiques	120 344	124 690	(4 346)
Ventes imprimantes thermiques/Toners	6 035	7 340	(1 305)
Loyer fruits et légumes	658 755	658 783	(28)
Loyer poissons	97 998	96 500	1 498
Loyer magasins de dattes	66 181	66 181	0
Loyer carreaux melon et pastèque	0	0	0
Loyer entrepôt emballages	160 988	152 818	8 170
Loyer divers	407 514	390 649	16 865
Produits assistance informatique	61 988	53 163	8 825
Autres revenus	48 008	41 813	6 195
Ventes liées à des modifications comptables	(8 604)	(1 066)	(7 538)
<b>TOTAL</b>	<b>16 498 843</b>	<b>15 396 975</b>	<b>1 101 868</b>

### **NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation totalisent **9 894 DT** en 2022 contre **25 090 DT** en 2021, soit une **baisse de 15 196 DT**.

### **NOTE N°17 : CHARGES D'EXPLOITATION**

Les charges d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à **11 268 740 DT** contre **10 691 274 DT** en 2021, soit une augmentation de **577 466 DT**. Elles se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31.12.2022</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Variation</b>
Variation de stocks imprimés spécifiques	(43 470)	(11 143)	(32 327)
Variation de stocks imprimantes laser	0	809	(809)
Variation de stocks imprimantes thermiques	2 568	(21 336)	23 904
Variation de stock toner pour imprimantes	544	(1 121)	1 665
Variation de stocks cartes de proximité	9	619	(610)
Achats de marchandises	158 153	143 264	14 889
Achats d'approvisionnements consommés (1)	581 373	587 071	(5 698)
Charges du personnel (2)	7 433 638	7 109 776	323 862
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 721 349	1 343 334	378 015
Autres charges d'exploitation (4)	1 414 576	1 540 001	(125 425)
<b>TOTAL</b>	<b>11 268 740</b>	<b>10 691 274</b>	<b>577 466</b>

### (1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent **581 373** DT en 2022 contre **587 071** DT en 2021, soit une diminution de **5 698** DT. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Fournitures consommables	25 016	21 842	3 174
Achats non stockés de matières	7 556	35 009	(27 453)
Eau	97 054	84 620	12 434
Electricité	385 645	374 401	11 244
Carburant	79 903	67 670	12 233
Achats liés à des modifications comptables	0	3 965	(3 965)
Transfert de charges	(13 801)	(436)	(13 365)
<b>TOTAL</b>	<b>581 373</b>	<b>587 071</b>	<b>(5 698)</b>

### (2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent **7 433 638** DT en 2022 contre **7 109 776** DT en 2021, soit une augmentation de **323 862** DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Salaires des permanents	5 675 425	5 499 147	176 278
Salaires des contractuels	227 510	198 901	28 609
Congés payés	(14 489)	(28 203)	13 714
Charges sociales	992 465	951 449	41 016
Autres charges sociales	646 432	614 245	32 187
Charges du personnel liées à une modification comptable	963	5 446	(4 483)
Transfert de charges appointements	(75 741)	(107 878)	32 137
Transfert de charges CNSS	(12 541)	(18 942)	6 401
Transfert de charges Assurances Groupe	(6 386)	(4 389)	(1 997)
<b>TOTAL</b>	<b>7 433 638</b>	<b>7 109 776</b>	<b>323 862</b>

### (3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **1 721 349** DT en 2022 contre **1 343 334** DT en 2021, soit une augmentation de **378 015** DT et sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	2 437	4 326	(1 889)
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	1 321 579	1 328 680	(7 101)
Dotations aux prov. pour dépréciation des clients	19 661	8 413	11 248
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	26 559	2 200	24 359
Dotations aux prov. pour litiges	351 113	0	351 113
Transfert de charges Dotations aux amortis.	0	(285)	285
<b>TOTAL</b>	<b>1 721 349</b>	<b>1 343 334</b>	<b>378 015</b>

#### (4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent **1 414 576 DT** en 2022 contre **1 540 001 DT** en 2021 soit une baisse de **125 425 DT**. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Services extérieurs (a)	927 855	956 909	(29 054)
Charges diverses ordinaires	20 700	23 250	(2 550)
Impôts, taxes et versements assimilés	468 709	590 364	(121 655)
Transfert de charges	(2 688)	(30 522)	27 834
<b>TOTAL</b>	<b>1 414 576</b>	<b>1 540 001</b>	<b>(125 425)</b>

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Entretien et réparation des bâtiments	217 886	153 932	63 954
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	106 339	152 698	(46 359)
Primes d'assurances	117 881	116 268	1 613
Etudes, recherches et autres services extérieurs	55 660	54 618	1 042
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	100 951	194 498	(93 547)
Publicité et relations publiques	15 860	21 749	(5 889)
Subventions et dons	285 000	238 000	47 000
Missions et réception, Voyages et déplacements	10 405	8 711	1 694
Frais postaux et frais de télécommunications	31 726	33 172	(1 446)
Frais et commissions bancaires	1 339	1 366	(27)
Autres services extérieur liés à modification comptables	1 143	3 539	(2 396)
Transfert de charges	(16 335)	(21 642)	5 307
	<b>927 855</b>	<b>956 909</b>	<b>(29 054)</b>

#### NOTE N°18 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent **2 223 288DT** en 2022 contre **1 795 390DT** en 2021 soit une augmentation de **427 898 DT**. Cette augmentation est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Produits des placements	2 211 288	1 783 390	427 898
Produits des participations	12 000	12 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 223 288</b>	<b>1 795 390</b>	<b>427 898</b>

#### NOTE N°19 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent **10 850 DT** en 2022 contre **162 958 D** en 2021 soit une baisse de **152 108 DT**.

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation
Pénalités de retard/Fact.Fournisseurs et autres gains	7 021	4 788	2 233
Pénalité sur Fact. Complémentaires mandataires	0	44 225	(44 225)
Produits cession d'immob.	0	113 784	(113 784)
Autres produits exceptionnels	3 829	161	3 668
<b>TOTAL</b>	<b>10 850</b>	<b>162 958</b>	<b>(152 108)</b>

## **NOTE N° 20 : IMPOTS SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à **1 252 610** DT en 2022 contre **850 207** DT en 2021, soit une augmentation de **402 403** DT.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2022 a été déterminé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2022</b>
Bénéfice brut comptable	7 724 656
Réintégrations	680 966
Déductions	-54 891
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>8 350 731</b>
<b>Impôt sur les sociétés (15%)</b>	<b>1 252 610</b>

## **NOTE N° 20BIS : RESULTAT PAR ACTION**

Bénéfice 2022	6 221 525
Bénéfice 2021	5 846 000
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2022	13 200 000
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2021	13 200 000
Bénéfice par action 2022	0.471
Bénéfice par action 2021	0.443

## **NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

## **NOTE N° 21 : VARIATION DES STOCKS**

Cette variation présente au 31/12/2022 un solde négatif de **40 349** DT et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2022</b>
Stock au 31/12/2022	(161 256)
Stock au 31/12/2021	120 907
<b>Variation des stocks</b>	<b>( 40 349)</b>

## **NOTE N° 22: VARIATION DES CLIENTS**

La variation négative des créances clients l'année 2022 totalise **28 563** DT et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2022</b>
Créances clients au 31/12/2022	(685 824)
Créances clients au 31/12/2021	657 261
<b>Variation des créances clients</b>	<b>(28 563)</b>

## **NOTE N° 23 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS**

La variation positive des autres actifs courants l'année 2022 totalise **267 528** DT et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2022</b>
Autres Actifs Courants au 31/12/2022	(1 145 813)
Autres Actifs Courants au 31/12/2021	1 413 341
<b>Variation des autres actifs</b>	<b>267 528</b>

## NOTE N°24 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS

La variation positive des autres passifs courants l'année 2022 totalise **1 072 941** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2022
Passifs courants au 31/12/2022	5 627 119
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2022	(580 173)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2022	(40 584)
Fournisseurs d'immobilisations cautions au 31/12/2022	(0)
Provision pour litiges 31/12/2022	(351 113)
Passifs courants au 31/12/2021	(4 197 868)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2021	558 286
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2021	56 602
Fournisseurs d'immobilisations cautions au 31/12/2021	770
Actionnaires dividendes à payer 2022	(1 464)
Actionnaires dividendes à payer 2021	1 367
<b>Variation des Passifs courants</b>	<b>1 072 941</b>

## NOTE N°25 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées au courant de l'année 2022 s'élèvent à **408 515** DT et se détaillent ainsi :

Libellé	2022
Acquisitions 2022	(413 614)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2022	580 173
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2022	40 584
Fournisseurs d'immobilisations cautions au 31/12/2022	0
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2021	(558 286)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2021	(56 602)
Fournisseurs d'immobilisations cautions au 31/12/2021	(770)
<b>Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(408 515)</b>

## NOTE N°26: VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La variation des actifs financiers se présente comme suit :

Libellé	2022
Actifs financiers au 31/12/2022	(1 005 266)
Actifs financiers au 31/12/2021	870 916
<b>Variation des actifs financiers</b>	<b>( 134 350)</b>

## NOTE N°27: VARIATION DES CAUTIONNEMENTS RECUS

La variation négative des cautionnements reçus s'élève à **4 367 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2022
Autres Passifs Financiers au 31/12/2022	332 600
Autres Passifs Financiers au 31/12/2021	(336 967)
<b>Variation des cautions reçues</b>	<b>(4 367)</b>

## NOTE N°28 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL

La variation positive du fond social courant l'année 2022 s'élève à **391 915 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2022
Réserves pour fonds social au 31/12/2022	1 725 667
Réserves pour fonds social au 31/12/2021	(1 333 752)
<b>Décaissements nets sur fonds social</b>	<b>391 915</b>

## NOTE N°29: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise au 31/12/2022 la somme de **26 288 348 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2022
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2022	24 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2022	2 288 348
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>26 288 348</b>

## NOTE N° 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	2022
<b>Systems</b>	Unité de valorisation des déchets	<b>107 022</b>
	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées	<b>42 119</b>
	Souscription d'un contrat d'assurance maladie	<b>8 221</b>
<b>MENT</b>	Acquisition matériel de balayage	<b>11 353</b>
<b>KAFUL</b>	Souscription d'un contrat d'assurance 2020-2021-2022	<b>16 800</b>
	Acquisition 2 voitures	<b>4 518</b>
	Habillement	<b>4 160</b>
<b>SS TUNISIE</b>	Habillement	<b>4 358</b>
	Acquisition de papiers thermiques	<b>1 470</b>
<b>POINT</b>	Acquisition de papiers thermiques	<b>3 245</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>203 266</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**1- Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » arrêtés au 31 Décembre 2022 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 38 584 275 et un résultat bénéficiaire de D : 6 221 525.

**A notre avis, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.**

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

**1<sup>ème</sup> Réserve : Entrepôts frigorifiques**

La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boîte d'emballages.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ce manque à gagner pour la société aucune opinion.

**2<sup>ème</sup> Réserve : Immobilisations Corporelles**

La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

### **3- Paragraphes d'observations :**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

3.1- La Société a intenté une action en justice pour le recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoires et de biens meubles et immeubles et continue d'engager les procédures légales nécessaires à cette fin.

Ces créances s'élèvent à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

3.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de 2 899 416 DT, sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station. Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargée du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

### **3.3- Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été

traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### **4- Rapport de gestion du conseil d'administration :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## **7- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

1- En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances ont fait l'objet d'un rapport distinct communiqué à la direction générale de la société.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs immobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.

3- L'arrêté du 15 août 2019, modifiant le règlement général de la Bourse a rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La société est entrain de mettre à jours son statuts selon les dispositions en vigueur afin de le soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire.

*Tunis le 28 Avril 2023*

**Le commissaire aux comptes**

**Mohamed BAHLOUL**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### 1- Conventions et opérations conclues en 2022

La Direction Générale ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2021 et rentrant dans le cadre des articles sus-visés.

### 2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2022

2-1 Convention entre la **SOTUMAG** et la **COOPMAG** portant sur la location d'un local administratif :

Les loyers et les charges connexes facturés à la COOPMAG ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Location d'un local administratif	12 617	12 617
Frais de consommation d'électricité	2 184	2 184
Frais de consommation d'eau	872	872
<b>Total</b>	<b>15 673</b>	<b>15 673</b>

**2.1-Convention entre la SOTUMAG et la société Trabelsi et Fils portant sur la location d'un espace de 50 m<sup>2</sup> au pavillon de poissons :**

Les montants facturés par la **SOTUMAG** à la société **Trabelsi et Fils** ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Créances facturées</b>	<b>Montants payés</b>
Redevance poissons	413 769	411 472
Loyer carreau	2 000	2 000
Loyer entrepôt emballage	4 388	4 388
Frais de consommation d'électricité	4 323	4 323
<b>Total</b>	<b>424 480</b>	<b>422 183</b>

**3-Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**3.1-** La rémunération brute de la Présidente Directrice Générale, Mme Faten OUERGLI GHAZOUANI pour l'année 2022, a été déterminée conformément à la décision de Monsieur le Chef du Gouvernement en date du 12 Septembre 2019. Elle s'élève en brut à 17 689 DT.

Elle bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 500 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 120 DT par trimestre. Ces avantages sont évalués à 2 707 DT pour l'exercice 2022.

La présidente-directrice générale de la Société tunisienne des marchés de gros (SOTUMAG), a été démise de ses fonctions par décret présidentiel publié vendredi 15 avril 2022 dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Votre Conseil d'administration du 22 Avril 2022 a décidé de nommer Mr Mohamed Hédi Inoubli en tant qu'administrateur délégué.

Votre Conseil d'administration du 26 Octobre 2022 a décidé de nommer Mr Yasser Ben Khelifa en tant qu'administrateur délégué de la Société en remplacement de Mr Mohamed Hédi Inoubli.

**3.2-** L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 Juin 2022 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2021) à 3000 DT brut par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

*Tunis le 28 Avril 2023*

**Le commissaire aux comptes**

**Mohamed BAHLOUL**

**FCP AXIS AAA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 22 Mars 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS AAA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **3.211.163** dinars, un actif net de **3.203.503** dinars et une valeur liquidative égale à **113,058** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphes d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis AAA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **▪ Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

- **Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement**

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**TUNISIE AUDIT ET CONSEIL**

**Lamjed BEN MBAREK**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	4.1.1	2 170 460	2 789 092
a. Obligations et valeurs assimilées		2 170 460	2 789 092
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	4.1.2	1 036 746	817 785
a- Placements monétaires		701 358	760 975
b- Disponibilités		335 388	56 810
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	4.1.3	3 957	5 301
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 211 163</b>	<b>3 612 178</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	4.1.4	2 738	2 813
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	4.1.5	4 922	5 879
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 660</b>	<b>8 692</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	4.1.6	3 090 629	3 466 423
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		112 874	137 063
a - Sommes distribuables des exercices		1	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		112 873	137 058
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 203 503</b>	<b>3 603 486</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 211 163</b>	<b>3 612 178</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022**  
**(Montants exprimés en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>PR.1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2.1</b>	<b>123 805</b>	<b>273 066</b>
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		123 805	273 066
<b>PR.2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2.2</b>	<b>27 939</b>	<b>31 783</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>151 744</b>	<b>304 849</b>
<b>CH.1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.2.3</b>	<b>- 20 040</b>	<b>- 33 734</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>131 704</b>	<b>271 115</b>
<b>CH.2- Autres charges</b>	<b>4.2.4</b>	<b>- 9 369</b>	<b>- 12 180</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>122 335</b>	<b>258 935</b>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation	-	9 462	- 121 877
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>112 873</b>	<b>137 058</b>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		9 462	121 877
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur ...		- 56 420	4 501
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		153 768	67 180
Frais de négociation de titres		- 92	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>219 591</b>	<b>330 616</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022**  
**(Montants exprimés en Dinar Tunisien)**

	31/12/2022	31/12/2021
<b>AN-1 VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	122 335	258 935
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 56 420	4 501
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	153 768	67 180
Frais de négociation de titres	- 92	-
<b>AN-2 DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>- 137 062 -</b>	<b>101 580</b>
<b>AN-3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>- 482 512</b>	<b>437 093</b>
<b>a/ Souscriptions</b>	<b>3 084 758</b>	<b>16 322 387</b>
- Capital	2 864 300	15 285 900
- Régularisation des sommes non distribuables	175 334	757 842
- Régularisation des sommes distribuables	45 124	278 646
<b>b/ Rachats</b>	<b>- 3 567 270 -</b>	<b>15 885 294</b>
- Capital	- 3 309 000 -	14 722 300
- Régularisation des sommes non distribuables	- 203 684 -	762 472
- Régularisation des sommes distribuables	- 54 586 -	400 522
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 399 983</b>	<b>666 128</b>
<b>AN-4 ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	3 603 486	2 937 358
En fin de l'exercice	3 203 503	3 603 486
<b>AN-5 NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	27 146	27 146
En fin de l'exercice	28 335	32 782
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>113,058</b>	<b>109,922</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,66%</b>	<b>5,05%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2022**

### **1. PRESENTATION DU FONDS**

« FCP AXIS AAA » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds FCP AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de Bons de Trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

### **2. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.
- Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit : Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2022, le fonds FCP AXIS AAA ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

### 3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

### 4.1. Notes explicatives du bilan

#### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille titres est arrêté au 31 Décembre 2022 à 2 170 460 DT, détaillé comme suit :

ISIN	Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
	<b>Bons de Trésor</b>				
TN0008000366	BTA_6%_AVRIL 2024	180	173 700	181 051	5,64%
TN0008000598	BTA_6%_JANVIER 2024	838	800 290	861 928	26,84%
TN0008000598	BTA_6%_JANVIER 2024	63	60 171	64 767	2,02%
	<b>Emprunts obligataires</b>				
TNPSLOPEJVO7	EMP NAT_2022_T1_CA TF	4 000	38 404	40 787	1,27%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3_CB TF	10 000	1 000 000	1 021 927	31,82%
	<b>Total</b>		<b>2 072 565</b>	<b>2 170 460</b>	<b>67,59%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » se détaillent comme suit :

Total	Coût d'acquisition au 31-12-2021	Acquisitions de l'exercice	Remb. ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus (moins) values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
<b>Bons de Trésor Assimilables</b>						
BTA_5.6%_AOUT 2022	383 720		400 000	383 720	16 280	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	47 575		50 000	47 575	2 425	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 300		200 000	191 300	8 700	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	192 100		200 000	192 100	7 900	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 900		200 000	191 900	8 100	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 700		200 000	191 700	8 300	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 500		200 000	191 500	8 500	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 300		200 000	191 300	8 700	-
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 180		200 000	191 180	8 820	-
BTA_5.6%_AOUT 2022		595 200	596 520	595 200	1 320	-
BTA_7%_24 NOVEMBRE 2023		988 600	990 000	988 600	1 400	-
BTA_6%_JANVIER 2024	800 290		-	-	-	800 290
BTA_6%_JANVIER 2024	60 171		-	-	-	60 171
BTA_6%_JANVIER 2024	-	2 884 200	2 914 200	2 884 200	30 000	-
BTA_6%_JANVIER 2024	-	4 801 500	4 813 500	4 801 500	12 000	-
BTA_6%_JANVIER 2024	-	1 167 000	1 171 560	1 167 000	4 560	-
BTA_6%_JANVIER 2024	-	1 750 500	1 753 992	1 750 500	3 492	-
BTA_6%_AVRIL_2024	-	1 737 000	1 568 259	1 563 300	4 959	173 700
BTA_6%_AVRIL_2024	-	2 314 800	2 325 600	2 314 800	10 800	-
BTA_6%_AVRIL_2024	-	970 000	972 000	970 000	2 000	-
BTA_6.3%_MARS 2026	-	88 656	89 760	88 656	1 104	-
BTA_7.2%_MAI 2027	-	317 800	318 500	317 800	700	-
BTA_6.7%_AVRIL 2028	-	190 209	193 191	190 209	2 982	-
<b>Emprunts obligataires</b>						
EMP NAT_2022_T1_CA TF	-	38 404	-	-	-	38 404
EMP NAT_2022_T3_CB TF	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
<b>Total</b>	<b>2 632 736</b>	<b>18 843 869</b>	<b>19 557 082</b>	<b>19 404 040</b>	<b>153 042</b>	<b>2 072 565</b>

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1 036 746 DT au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
<b>Placements monétaires (Bons de Trésor à Court Terme)</b>		<b>700 117</b>	<b>701 358</b>	<b>21,84%</b>
BTCT_7,25%_ 13 semaines_22/02/2023	709	700 117	701 358	
<b>Disponibilités</b>			<b>335 388</b>	<b>10,44%</b>
Dépôts à vue AMEN BANK			335 388	
<b>Total</b>		<b>700 117</b>	<b>1 036 746</b>	<b>32,29%</b>

#### 4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2022 un montant de 3 957 DT contre un montant de 5 301 DT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Compte d'attente	2 938	652
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	1 019	4 649
<b>Total</b>	<b>3 957</b>	<b>5 301</b>

#### 4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à 2 738 DT contre 2 813 DT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dépositaire	1 541	1 541
Gestionnaire (Frais Fixes)	1 197	1 272
<b>Total</b>	<b>2 738</b>	<b>2 813</b>

#### 4.1.5. Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à 4 922 DT contre 5 879 DT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
CMF	310	337
Commissaire aux comptes	3 685	4 870
Publications	223	523
Etat, retenue à la source	704	149
<b>Total</b>	<b>4 922</b>	<b>5 879</b>

#### **4.1.6. Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

##### **Capital au 31 décembre 2021**

Montant	3 466 423
Nombre de titres	32 782
Nombre d'actionnaires	37

##### **Souscriptions réalisées**

Montant (en nominal)	2 864 300
Nombre de titres émis	28 643
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

##### **Rachat effectués**

Montant (en nominal)	(3 309 000)
Nombre de titres rachetés	(33 090)
Nombre d'actionnaires sortant	(2)

##### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(56 420)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	153 768
Frais de négociation de titres	(92)
Régularisation des sommes non distribuables	(28 350)

##### **Capital au 31 décembre 2022**

Montant	3 090 629
Nombre de titres	28 335
Nombre d'actionnaires	42

## 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à 123 805 DT contre 273 066 DT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des BTA	123 805	273 066
<b>Total</b>	<b>123 805</b>	<b>273 066</b>

### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 27 939 DT contre 31 783 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des autres placements (Agius Créditeurs)	8 491	8 766
Revenus des BTCT	19 448	23 017
<b>Total</b>	<b>27 939</b>	<b>31 783</b>

### 4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 20 040 DT contre 33 734 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire (Frais fixe)	14 090	27 784
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
<b>Total</b>	<b>20 040</b>	<b>33 734</b>

### 4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 9 369 DT contre 12 180 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	3 383	6 671
Honoraires Commissaire aux comptes	5 110	5 110
Commissions bancaires	865	387
Impôts taxes et versements assimilés	11	12
<b>Total</b>	<b>9 369</b>	<b>12 180</b>

## 5. Données par part et ratios pertinents :

Données par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	5,355	9,299	4,276	4,767	4,739
Charges de gestion des placements	(0,707)	(1,029)	(0,710)	(0,688)	(0,680)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,648</b>	<b>8,270</b>	<b>3,566</b>	<b>4,079</b>	<b>4,059</b>
Autres charges	(0,330)	(0,371)	(0,253)	(0,278)	(0,119)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,318</b>	<b>7,899</b>	<b>3,313</b>	<b>3,801</b>	<b>3,940</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,333)	(3,717)	0,430	(0,013)	(0,177)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,985</b>	<b>4,182</b>	<b>3,743</b>	<b>3,789</b>	<b>3,763</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,333	3,717	(0,430)	0,013	0,177
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,991)	0,137	0,593	0,618	0,334
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,428	2,050	2,102	0,504	(0,100)
Frais de négociation de titres	- 0,003	-	- 0,029	-	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>3,434</b>	<b>2,187</b>	<b>2,666</b>	<b>1,122</b>	<b>0,231</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,752</b>	<b>10,086</b>	<b>5,979</b>	<b>4,923</b>	<b>4,171</b>
Droits d'entrée et de Droits de sortie		-	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>3,434</b>	<b>2,187</b>	<b>2,666</b>	<b>1,122</b>	<b>0,231</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,102)	(0,910)	0,404	(0,067)	(0,011)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,332</b>	<b>1,277</b>	<b>3,071</b>	<b>1,055</b>	<b>0,220</b>
Distribution de dividendes	4,181	3,742	3,789	3,763	3,762
<b>Valeur liquidative</b>	<b>113,058</b>	<b>109,922</b>	<b>108,205</b>	<b>105,181</b>	<b>104,100</b>

Ratios de gestion des placements	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Charges de gestion des Placements / actif net moyen	0,59%	0,50%	0,76%	0,66%	0,63%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,18%	0,27%	0,27%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,34%	3,86%	3,54%	3,64%	3,63%
Actif net moyen	3 382 657	6 709 245	2 541 408	2 449 574	2 839 404

## **6. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire**

La gestion du "FCP AXIS AAA" est confiée à la société "BMCE Capital Asset Management". En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 14 090 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2022.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 DT H.T et un maximum de 15 000 DT H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2022.